VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO
COTTAGE SIMPLE COMMODE.

Nos 3108-3110 rue De Soto,
Elegant Cottage Double Elevé de Terre.

Nos 3112-3114 rue De Soto,
COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Maison à Deux Etages,
Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,
Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel dit jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Deuxième District de cette ville dans l'Ile désigné par le No municipal 636, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé par devant James Fahey, auditeur public en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-huit pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, 6 chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 435 borné par les rues St Jean (maintenant Bell), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1895. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, cabinet, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté; loué $12 par mois connu par les Nos municipaux 3108 et 3110 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile et contigu à la propriété ci-dessus décrite. Ledit lot est désigné par le numéro quatre sur le susdit plan fait par J. F. Braun, voyer, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant et dans le fonds, 4 chambres, cabinet, hangar dans le fond, 4 citernes, et lieux de chaque côté; loué $12 par mois connu par les Nos municipaux 3122 et 3124 rue De Soto.

Conditions — Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, les premiers mentionnés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, les dites propriétés devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance en cas être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1909, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication, et n'devant pas recevoir les titres des dites propriétés qu'après le passage de l'acte d'achat.

L'acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les notes de vente et de recevoir le prix d'encant.

25 juil—25—août 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de John, dit Baptiste Keller

No 89,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,

Nos 822--824 rue Deuxième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 30 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus nommés, ce qui suit:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No 97 borné par les rues Deuxième, Laurel, Troisième et Annonciation, désigné par le No six, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième entre les rues Annonciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté contigu au lot No sept, cent vingt six pieds un pouce et une ligne en profondeur sur la ligne contiguë au lot No cinq et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909. L'acte de vente pardevant Rue Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent ches

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur du Troisième District, Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse.

Près de Galvez.

Deux Terrains Extra Grands, Rue Lapeyrouse.

Entre Johnson et Galvez, Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez.

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Barchel et als vs les mineurs Sarcke: No 88,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande galerie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certaines lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'île No 1037, désigné par le lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quinze pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornés par les rues Dorgenois, Onzaga, Beauregard et Lapeyrouse, désignés comme les C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C, quarante-quatre cinq (45) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Onzaga et trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois, vingt-sept (27) pieds de là sur une deuxième ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce, de là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lapeyrouse de cent-six (106) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément ci-dessus—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant E. J. Dufy, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et en dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Bon Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Slidell et de la rue Verret.

Une des Locations de Choix à Alger.

Mme Henry Vallette, Exécutrice, vs Robert McKinery, Interdit et als.

No 89,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 29 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancien Faubourg Gravelin, désigné par le No un dans l'île No huit, bornée par l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson), les rues Verret, Homer et Vallette (autrefois Gosselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de face à l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) sur une profondeur et façade à la rue Verret de soixante huit (128) pieds deux (2") pouces deux (2") lignes et une profondeur de cent vingt huit (128') pieds sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le numéro deux dudit ilet et vingt sept (27) pieds en largeur dans le fond le tout d'après deux plans de A. D'Hémecourt, daté du 18 mars 1842 et du 10 septembre 1846 déposé en l'étude de Selim Mayer, ancien notaire de cette paroisse.

Les améliorations comprenant le cottage double coin de l'avenue Slidell et de la rue Verret, contenant six chambres, hangar sur l'encognure avec petite bâtisse dans le fond.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909. 1 acte de vente pardevant Robert O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Josephine, Beauregard, St-Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Del Isle, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six (26') pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St-Thomas, de cent quatre-vingt-dix-neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1") ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Beauregard de cent trente-six (136') pieds onze (11') pouces et sept (7") lignes, auquel point il s'élargit en mesure (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, et de là à une deuxième profondeur de soixante trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4") lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre-vingt-six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée, contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galeries sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, sauf devant payer pour les certificats d'hypothèques, le reste en certificats de ville et d'Etat et trois autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Joseph Eese et Rose.
No 90,129—Cour Civile de District.

L'élégant Cottage Simple, 1016, rue Marigny.

JEUDI le 15 août 1909, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus le — juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'île désigné par le numéro municipal 372 borné par les rues Marigny, Rempart (autr fois Amour), St Claude (autrefois Bons Enfants) et Mandeville, mesurant en mesure française, trente cinq (35) pieds de face à la rue Marigny, sur soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. D'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer et ingénieur, daté du 24 octobre 1905 annexé à un acte pardevant C. G. Rebentisch, notaire, le 6 novembre 1905 ledit lot est désigné par le numéro Quatre et est formé du fond extrême de deux lots originaux désigné par le numéro 296 et commençant à une distance de quatre-vingt-dix pieds sept pouces et une ligne de l'encognure des rues Marigny et Rempart et mesurant en mesure américaine trente-sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Timothy Moroney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,177—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Dillon Moroney, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

21 juil—21 25 30

Succession de Joseph Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,267—Division C—Attendu que Mme Mary Contreras, veuve de Joseph Morgan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Morgan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. Wm V. Seeber, avocat.

17 juil—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation

Du Coin Nord-Ouest des rues Canal et Marais.

In Re Liquidation de la Louisiana Export Lumber & Box Company.

No 85,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 26 août 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juillet 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre encognure Nord-Ouest des rues Canal et Marais dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Marais, Iberville et Villeré; désignés par les Nos 1 et 16, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Canal ou 85 pieds 3 pouces de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant l'encognure des rues Canal et Marais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci est une bonne location pour un placement sûr et productif ou profitable pour spéculation. Aucune propriété n'a de meilleur avenir que sur la rue du Canal, alors une occasion de ce genre ne devrait pas échapper à des capitalistes sagaces.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication ou 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Rose E. Breese als avocat.

25 juil—25—août 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois

—ET—

Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER.

No 89,952—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 4923 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds, 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2° Trois certains lots de terre, contigus l'un à l'autre, et situés dans le même District et lots et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 2, 3 et 4, mesurant ch cun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C. Mile Williams. Acquis par Daniel S. Krider par achat de la People's Homestead Assn, par acte pardevant T. G. Spitzfaden, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts de ce ville dans le livre 194, folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement ayant la service de plusieurs lignes de chars et autres agréments.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

Woodville & Woodville, avocats.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,706—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir—

L'élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette avec grillage en fer, contenant galeries vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 143, borné par l'avenue Esplanade, la rue St-Claude, la Liberté et Gaertner. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St-Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'entre ligne de côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de là une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante-huit pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 3 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 1er décembre 1903, attaché à un acte de vente passé pardevant R. Rouen, notaire, de la date du 16 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par le Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Couvergne Friedrichs, notaire, en date du 15 juin 1908, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 773.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontré par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favret et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

TERRAIN DE VALEUR

Chemin du Bayou, près de la rue Broad,

Contigu à l'Eglise de Ste Rose de Lima

Succession de Frank Joseph Fahnert.

No 85,527—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté du 2 juin 1909, pour le compte de la succession de Frank Joseph Fahnert, il sera vendu à l'encère publique ce qui suit à savoir—

Un certain lot de terre connu et 52 dans l'ilet Nouvelle Orléans du chemin du Bayou, borné au nord par Dr. E. Sighire et fils voyer, commençant à une distance de 114 pieds 3 pouces 5 lignes de l'encognure de la rue Broad et du chemin du Bayou et mesurant 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face au chemin du Bayou 34 pieds en largeur dans le fond 72 pieds 5 pouces 8 lignes de profondeur entre la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dorgenois.

Conditions—Comptant. Frais de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Chenet, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication, ou 10 0/0 comptant au moment de la adjudication.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—12—

Terrains de Choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans l'ilet borné par les rues FORSTALL, REMPART, BOURGOGNE et REYNES.

A midi JEUDI, 5 août 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Mme George E. Kreeger

No 89,832—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido. JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte, le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procéderai de vendre à l'encère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 305, borné par les rues Forstall, Bourgogne, Rempart et Reynes désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sur un devis de George de Armas, voyer, daté du 24 mai 1909 mesurant comme suit à savoir: Le lot A formant le coin des rues Forstall et Rempart, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Rempart; le lot B, C, D, E, F, G, H et I mesurant 32 pieds de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur, le lot J formant le coin des rues Forstall et Bourgogne mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne; le lot K mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur, le lot L mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Rempart sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontré par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favret et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir,

549, RUE ST-ANDRÉ

Emplacement de la rue St Thomas. L'ilet Ste Marie et Beauregard.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tilton vs Frances Tilton et als.

No 89,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte, le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procéderai de vendre à l'encère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-André, St-Marie, St-Armand, maintenant Roman, Fulton ou St-Thomas, désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan par H. Mechentouch, daté du 21 février 1856, décrit comme plus No 23 dans les registres de William Christy, ancien notaire, d'après lequel ledit lot 7 commence à un point 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encognure des rues St-André et Fulton, la rue St-Thomas est contiguë au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et formant le coin des rues St-André et Fulton ou St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Fulton ou St-Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée en arrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres mansarde, vestibule, chambre à bain, gaz, etc, bien imposée. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne, office, etc., une grande pelouse sur le côté ouest, portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en billets dudit acquéreur, payables en un et deux ans, de la date de l'adjudication, portant cent pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le transfert d'assurance et cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui certificat requis de payer les taxes pour 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Chas. F. Fleischinger, avocat.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 26 27 28 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de August Limberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,548—Division E—Attendu que Mme Elisabeth Kimbel, veuve de August Limberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Limberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concer